

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 décembre 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 décembre 2015, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur ma lettre datée du 9 décembre 2014 (S/2014/893) par laquelle j'informais le Président du Conseil de sécurité des progrès accomplis par la Commission mixte Cameroun-Nigéria, et sur la réponse de celui-ci, en date du 12 décembre 2014 (S/2014/894), par laquelle il prenait note de mon intention de continuer de financer les activités de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte sur les ressources du budget ordinaire. Je souhaite, par la présente, vous informer des réalisations et activités les plus récentes de la Commission mixte.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte afin de faciliter l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 dans l'affaire du différend frontalier et territorial entre le Cameroun et le Nigéria. La Commission mixte a pour mandat d'appuyer la démarcation de la frontière terrestre et le tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert de juridiction, de régler la situation des populations concernées et de recommander les mesures de confiance à prendre.

Les progrès accomplis à ce jour dans l'exécution de l'arrêt de la Cour sont les suivants : retrait du Nigéria et transfert de juridiction au Cameroun dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la presqu'île de Bakassi (processus amorcé en juin 2006 et achevé en août 2008); tracé de la frontière maritime (mai 2007); fin du régime spécial de transition quinquennal instauré en application de l'Accord de Greentree signé en juin 2006 et plein exercice par le Cameroun de ses droits souverains sur la zone de Bakassi (août 2013). La Commission mixte a également approuvé l'ensemble des recommandations que le Groupe de travail sur la frontière maritime avait formulées, y compris les dispositions relatives à la coopération transfrontière concernant les gisements d'hydrocarbures situés de part et d'autre de la frontière maritime (mars 2011).

En 2015, la Commission mixte a continué de faire avancer ce processus, notamment en aidant à maintenir le dialogue et la communication entre les deux pays. Cependant, la détérioration des conditions de sécurité dans le nord-est du Nigéria a empêché d'effectuer des visites sur le terrain, étant donné que l'état d'urgence a été instauré dans les trois États frontaliers d'Adamawa, de Borno et de Yobe, dans le nord-est du Nigeria, par suite des activités terroristes de Boko Haram. Le processus de démarcation a en outre été ralenti par les élections générales qui se sont tenues au Nigéria en 2015.



Bien que les chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria se soient engagés, à la réunion qu'ils ont tenue le 11 octobre 2014 à Yaoundé, à achever les activités de démarcation restantes selon des méthodes cartographiques hors site ne nécessitant pas le déploiement de missions dans le nord et dans les secteurs touchés par Boko Haram, les parties n'ont pas été en mesure de déterminer et d'arrêter d'un commun accord les zones restant à délimiter le long de la frontière terrestre. En conséquence, une session de travail finale, qui devait initialement être tenue en novembre 2015, a été reportée au premier trimestre de 2016. À cet égard, le nouveau Gouvernement qui vient de prendre ses fonctions au Nigéria a exprimé l'intention de redoubler d'efforts en vue de régler les questions en suspens.

Les chefs des délégations du Cameroun et du Nigéria se sont déclarés convaincus que les activités d'évaluation restantes pourraient être achevées sans qu'il soit nécessaire de déployer de nouvelles missions à la frontière, les équipes techniques ayant acquis une connaissance cohérente et fiable des données géographiques et démographiques jugées suffisantes pour finaliser leurs travaux. À ce jour, les parties se sont entendues sur le tracé de 2 001 kilomètres le long de la frontière terrestre, dont la longueur totale est estimée à 2 100 kilomètres. En novembre 2015, l'équipe d'appui des Nations Unies a tenu des réunions et de séances de travail bilatérales avec la délégation camerounaise pour enregistrer et confirmer des toponymes aux fins de l'établissement des cartes finales. Une opération similaire sera réalisée avec la délégation nigériane lorsque le chef de la Commission nationale des frontières nigériane aura été confirmé dans ses fonctions.

Entre-temps, la construction des bornes et le bornage de la frontière terrestre se sont poursuivis. Sur les 2696 bornes frontière qui, selon les estimations, seront nécessaires, 665 au total ont déjà été installées. Conformément à la stratégie d'achèvement des travaux de la Commission mixte pour la période 2015–2017, la construction et la pose de 231 bornes supplémentaires dans le lot 3, situé dans la partie centrale de la frontière terrestre, ont commencé en octobre 2015 et se poursuivent actuellement. Elles devraient être achevées d'ici à avril 2016. Cela portera à 896 le nombre total de bornes construites, auxquelles s'ajouteront 469 bornes supplémentaires qui seront installées d'ici à la fin de 2016. À la réunion des chefs des délégations qui s'est tenue en octobre 2014 à Yaoundé, les parties ont officiellement exprimé leur volonté d'apporter des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale en vue de la construction des 1800 bornes frontière restantes qui sont prévues au titre du projet d'abornement, et sont également convenues d'appeler les donateurs internationaux à renouveler leur assistance. D'autres initiatives de collecte de fonds, de la part de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte, seront également nécessaires.

Des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour la mise en œuvre des programmes transfrontières conjoints à l'appui des populations touchées par la démarcation. Il s'agit notamment de financer des projets à impact rapide destinés à renforcer la confiance entre les communautés, l'accent étant particulièrement mis sur les femmes et les jeunes. Au cours de la période qui s'est écoulée entre les élections générales tenues au Nigéria en mars 2015 et l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement en novembre 2015, l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte a travaillé en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria en vue de relancer des initiatives de renforcement de la confiance.

Ces initiatives ont depuis lors été approuvées par l'équipe de pays des Nations Unies en vue de leur incorporation, si elles s'y prêtent, au programme de pays. En outre, l'équipe d'appui des Nations Unies est en train de mettre en place un cadre de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies au Nigéria aux fins de mener des études de faisabilité et d'établir les prévisions de dépenses concernant six projets sectoriels.

Au Cameroun, des projets axés sur la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'accès à l'eau potable, l'énergie verte, le renforcement des capacités en matière d'emploi des femmes et des jeunes et la protection des civils dans la zone de Bakassi et dans la région de l'Extrême-Nord, ont été mis à jour à la demande du Gouvernement camerounais pour tenir compte des changements démographiques résultant des activités terroristes de Boko Haram. Le Président de la Commission mixte sollicitera des fonds extrabudgétaires aux fins de l'exécution de projets de renforcement de la confiance conformes aux plans-cadres révisés des Nations Unies pour l'aide au développement du Cameroun et du Nigéria.

Le comité de rédaction, créé en février 2014, chargé d'élaborer la déclaration sur la délimitation de la frontière terrestre et maritime a tenu deux réunions avec l'appui actif du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat. Par ailleurs, l'équipe technique des Nations unies auprès de la Commission mixte travaille, avec l'appui de la Section de l'information géospatiale, à l'établissement des cartes qui seront annexées à la déclaration.

Dans l'ensemble, les évaluations dans les zones de la frontière qui n'ont pas encore été arrêtées devraient se terminer d'ici à la fin de 2016, selon la détermination des parties à mener à bien leur entreprise conjointe. En ce qui concerne les points qui restent à régler, la plupart, voire tous, pourraient l'être pendant la même période, si les parties font preuve de souplesse et adhèrent aux solutions de compromis. Cela permettrait d'achever les activités de démarcation, d'établir les cartes définitives et d'installer les dernières bornes d'ici à la fin de 2017. Mon représentant spécial en Afrique de l'Ouest ayant, en sa qualité de Président de la commission mixte, usé de ses bons offices, les Présidents du Cameroun et du Nigéria se sont engagés en juillet 2015 à achever la démarcation de leur frontière commune. L'achèvement, pour l'essentiel, des travaux de démarcation dépend de la volonté des deux parties de parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens.

Après le 31 décembre 2015, il faudra mener les activités ci-après pour conclure les travaux de la Commission mixte :

- a) Parvenir à un accord sur les zones restant à déterminer, sur la base de méthodes d'évaluation et de démarcation hors site;
- b) Établir les cartes définitives et la déclaration sur la délimitation de la frontière;
- c) Faciliter la construction et l'installation des bornes frontière, financées sur les ressources du fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation;
- d) Promouvoir la coopération transfrontière, notamment la coopération maritime, et les contrôles coordonnés de la sécurité le long de la frontière terrestre;
- e) Mener à bien les initiatives de renforcement de la confiance auprès des populations locales touchées par les activités de démarcation;

f) Mettre en œuvre la stratégie d'achèvement pour la période 2015-2017 en transférant progressivement les activités de la Commission mixte à la Commission bilatérale mixte ainsi qu'à d'autres structures sous-régionales.

Je tiens à rappeler que, jusqu'en 2003, la Commission mixte a été entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Durant la période allant de 2004 à 2015, ses activités ont été imputées au budget ordinaire de l'Organisation. Les Gouvernements autrichien, bangladais, brésilien, canadien, italien, norvégien, pakistanais, suédois et uruguayen lui ont apporté un appui fonctionnel et technique en nature (en mettant à sa disposition des militaires et des juristes). Un soutien logistique a également été fourni par les Gouvernements camerounais et nigérian, et ces deux pays, de même que le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, ont versé des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de démarcation.

Comme cela a été le cas ces dernières années, et étant donné l'efficacité de l'opération par rapport à son coût et l'importance des tâches qui restent à accomplir pour faire progresser l'exécution pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, j'ai l'intention de demander des ressources à prélever sur le budget ordinaire pour le fonctionnement de la Commission mixte du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon
